

Forêt du RHONE

69

mise à jour février 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

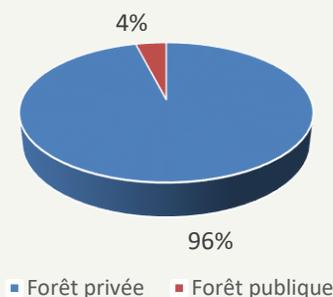
Surfaces et volumes

Taux de boisement de **28 %**.

Superficie forestière totale est de **92 000 ha**.

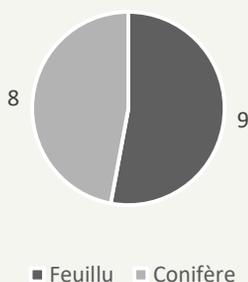
(source IGN)

Répartition forêt privée et publique

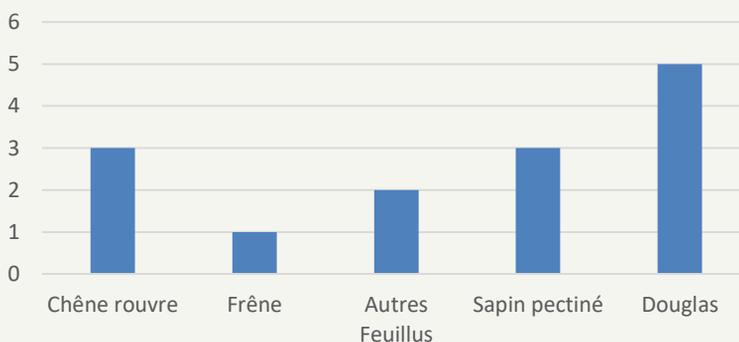


Le volume de bois vivant est de 17 000 000 m³ et le volume moyen est de 222 m³/ha (173 m³/ha en France). Il évolue en moyenne annuellement de +1.8 %/an depuis 1982 (+1.6 %/an en France). (+1.6 %/an en France).

Volume (Mm³)



Volume en Mm³



Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2013-2021, la production biologique est de 600 000 m³/an, soit 7.8 m³/ha/an.

Les prélèvements de bois atteignent 800 000 m³/an, soit 10.2 m³/ha/an.

La mortalité est de 200 000 m³/an, soit 2.1 m³/ha/an.

Le bilan des flux, c'est-à-dire la production - (la mortalité + le prélèvement) de bois est donc de - 400 000 de m³/an, soit - 4.6 m³/ha/an.

Sources : Observatoire des forêts françaises

La forêt privée et ses propriétaires

D'après le Cadastre 2024, la forêt privée appartient à **44 170** comptes de propriété.

- **1,5** hectares de propriété forestière moyenne.
- **870** forêts de plus de 10 hectares représentant **27** % de la superficie forestière.



Olivier Chomer © CNPF

Source : Cadastre 2024	Nombre de comptes de propriété	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	40 700	92	33 000	49
De 4 à 10 ha	2 600	6	15 600	23
De 10 à 20 ha	620	1,5	8 300	12
Plus de 20 ha	250	0,5	10 100	15
TOTAL	44 170		67 000	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plan Simples de Gestion : **173 ; 10 860 ha**

Code de bonnes pratiques sylvicoles : **382 ; 2 820 ha**

Les enjeux majeurs pour les forêts du Rhône : maintien d'une ressource forestière de qualité, pour les décennies à venir dans le Beaujolais, avec la nécessité d'une récolte raisonnée préservant les sols et d'une diversification des peuplements en essences et en sylvicultures, afin d'adapter les forêts au changement climatique. Et la mise en gestion durable et concertée des peuplements feuillus du département.

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer et développer la gestion des forêts



Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles



Regrouper les propriétaires et mobiliser les ressources



Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité



Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

